



# Appel au rassemblement

## Tous ensemble, tous ensemble !!!

**le 16 mai 2018**

devant tous les Tribunaux de Grande Instance (TGI) de France

- Pour que les enfants aient un accès égal à leurs deux parents dans les divorces
- Pour permettre aux papas séparés de redevenir de véritables éduquants
- Pour lutter contre le sexisme moyenâgeux de la justice familiale
- Pour l'application des lois et le respect de la volonté du législateur

**7 % des droits de garde aux pères en cas de situation conflictuelle, 20 % des papas qui perdent le lien avec leurs enfants, 200 000 gamins perturbés, 1300 suicides par ans, des jugements délirants qui transforment les parents en SDF, des enfants placés sans raisons, des acteurs qui font leur beurre sur nos malheurs...**

**CE N'EST PLUS POSSIBLE !!!**

**UN ENFANT N'EST NI UNE PROPRIÉTÉ, NI UNE SOURCE DE REVENUS !!!**

Toutes les associations dont l'objectif nous rejoint en totalité ou en partie sont les bienvenues.

Pour ceux ayant vécu une exclusion parentale et familiale, pères et mères victimes du système, grands-parents exclus, membres de la famille touchés de manière directe ou indirecte par l'exclusion parentale et familiale... Toute personne qui défend l'équité parentale est la bienvenue.

**ET SURTOUT : LES MAMANS, AVEC NOUS ! C'EST VOUS QUI SAUVEREZ NOS FAMILLES !**

**Rejoindre l'action en tant qu'organisateur :**

Demandez à [accéder au groupe Facebook national](https://www.facebook.com/groups/16mai2018/) <https://www.facebook.com/groups/16mai2018/>

ou : Contactez le groupe local « relais (n°département) action pour l'équité parentale » (ou toute association qui participe déjà).

Il n'y a aucune organisation véritablement centralisée : le groupe national lance les idées et propose du matériel de communication en tentant de synchroniser les initiatives locales. Mais au niveau des départements, ce sont les associations qui en toute indépendance, se déclarent sympathisante de l'idée nationale, et gèrent et organisent leur rassemblement devant leur tribunal. Seule obligation : mettre le logo national au côté du vôtre sur vos éléments de communication. Pas de chef, et chacun garde son indépendance, dans une union ponctuelle pour un but commun !

Il faudra établir une déclaration en préfecture pour chaque rassemblement devant chaque TGI. Cette démarche doit être effectuée par les organisateurs locaux. Peu importe quelle association dépose pourvu que ce soit fait. Il convient de se coordonner pour que nous ne déposions pas plusieurs déclarations. Celle-ci devra mentionner : « [Manifestation pour la modernisation de la justice familiale et pour lutter contre toutes les formes d'exclusions parentales et familiales, pour l'équité parentale, pour que soient respectés les droits des enfants, de chaque parent et de tous les grands parents, dans le respect des lois existantes et de la volonté du législateur](#) »